

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1367 Décisions concernant les Services Etat

n° 1367

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 août 1966

Numéro JO

n° 10 du 01/10/1966

Date du numéro

1 octobre 1966

TEXTE INTÉGRAL

Sont engagés dans la Milice de la Côte Française des Somalis pour une durée de deux ans: A compter du 5 août 1966 : Hamad Garad Adoïta, matricule 3094. A compter du 6 août 1966 : Darar Bareh Robleh, matricule 3095. Les contrats d'engagements sont souscrits à titre provisoire et deviendront définitifs dans un délai de six mois à compter de la date d'engagement des intéressés.